

## Compagnons Emmaüs en cessation d'activité des Communautés de la Halte Saint-Jean et de Nieppe (Nord) : construisons ensemble des solutions pour sortir de l'impasse

Mardi 13 février, des personnes se présentant comme « grévistes d'Emmaüs », accompagnées de militants de la CGT et du CSP 59, se sont introduites avec virulence dans les locaux lillois de l'association d'aide aux personnes exilées AIDA (membre du Mouvement Emmaüs) pour réclamer leur régularisation. Emmaüs France regrette cette action qui a notamment provoqué le malaise d'une bénévole. Face à une situation qui semble bloquée et au risque d'évacuation de la Communauté de la Halte Saint-Jean, Emmaüs France appelle les Compagnons Emmaüs à enfin accepter un temps d'échange pour construire des solutions de sortie de crise.

Depuis plusieurs mois, des Compagnes et Compagnons des Communautés de la Halte Saint-Jean et Nieppe (Nord) sont en cessation d'activité. Ils dénoncent des mauvaises conditions d'accueil et réclament leur régularisation au titre du préjudice subi. Suite à des plaintes pour traite d'êtres humains et travail dissimulé, une enquête préliminaire a été ouverte par la Procureure de la République. Celle-ci a conduit au renvoi des responsables concernés devant le tribunal correctionnel le 13 juin prochain pour des faits de travail dissimulé, les accusations de traite d'êtres humains n'ayant pas été retenues. Ces deux Communautés ne disposent pas du statut OACAS (Organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires) dont bénéficient la quasi-totalité des Communautés Emmaüs en France.

À ce stade, il ne nous appartient pas de commenter une procédure judiciaire en cours. Les demandes de régularisation sont, quant à elles, de la seule responsabilité de la Préfecture. En effet, **Emmaüs accueille de manière inconditionnelle (y compris des personnes exilées aux droits incomplets), Emmaüs propose un accompagnement social global (qui comprend, si besoin, la préparation de dossiers de régularisation), mais seule la préfecture peut décider d'octroyer des titres de séjour.**

Depuis le début de la mobilisation de ces Compagnes et Compagnons, **Emmaüs France leur apporte un soutien alimentaire et financier. Un accompagnement social individualisé leur a également été proposé à plusieurs reprises,** notamment pour étudier leur →

situation administrative. Malheureusement, ces propositions d'accompagnement, tout comme nos demandes répétées d'organiser un temps de dialogue apaisé, dans l'objectif de construire ensemble des solutions de sortie de crise, se sont toujours heurtées au refus des Compagnes et Compagnons et des membres de la CGT du Nord qui les accompagnent.

Au mois de décembre dernier, un arrêté de fermeture de la Halte Saint-Jean a été pris par le préfet des Hauts-de-France afin que des travaux de mise en conformité soient effectués. Dans cette perspective, **des propositions de relogement temporaire ont été faites à**

**chacune des personnes concernées,** conformément aux dispositions légales. Malheureusement, ces dernières ont également fait l'objet de refus alors que l'évacuation du site pourrait avoir lieu très prochainement.

**Face à cette situation de blocage, nous appelons instamment les représentants des Compagnes et Compagnons en cessation d'activité à enfin accepter un temps d'échange pour sortir de la crise.**

Dans ses Communautés, Emmaüs pratique l'accueil inconditionnel de toutes et tous, quelle que soit la situation administrative des personnes. À travers ce modèle unique que constitue la Communauté Emmaüs, créé il y a plus de 70 ans par l'abbé Pierre, nous avons la capacité d'accueillir dignement, d'accompagner, de permettre à plus de 7000 Compagnes et Compagnons d'exercer une activité solidaire (souvent basée sur la récupération et la vente d'objets de seconde main), de retrouver une dignité et une place dans la société.

Les Compagnes et Compagnons étrangers accueillis au sein d'une Communauté OACAS depuis au moins 3 ans peuvent se voir délivrer une carte de séjour temporaire mention vie privée et familiale, salarié ou travailleur temporaire. Les Communautés appuient ces demandes mais la décision revient aux préfets.

**Contact presse**

Pierre Vouhé

Responsable relations presse

[pvouhe@emmaus-france.org](mailto:pvouhe@emmaus-france.org)

06 43 09 81 46